



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
15 mars 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme pour la République de Serbie
(2011-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération antérieure et enseignements	2
III. Programme proposé.	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République de Serbie (2011-2015)	9



I. Analyse de la situation

1. La Serbie est un pays à revenus moyens, mais a un indice de développement humain élevé (en 2007, la Serbie se classait 67^e au niveau mondial, concernant l'ensemble des « performances » du pays, tandis que l'indice de développement humain était de 0,826). De plus, la Serbie progresse en matière de réforme économique et sociale – des réformes de grande envergure, en fait. La Serbie poursuit la mise en œuvre d'un ensemble de priorités liées à la demande d'adhésion à l'Union européenne, et ce, par l'intermédiaire du Plan national d'intégration; la Serbie a demandé le statut de candidat à l'UE en décembre 2009.

2. Le rapport national de 2010 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indique que la réalisation de l'Objectif # 1 se heurte à deux obstacles : une situation de pauvreté croissante et un chômage relativement important, en particulier en zone rurale. Entre 2002 et 2007, le taux de pauvreté avait baissé de plus de 50 % – passant de 14,6 % de la population en 2002 à 6,6 % en 2007; mais la crise économique actuelle a de nouveau accentué la pauvreté, avec un taux de 9,2 % de la population en 2009. De plus, la baisse de la consommation, de la production et des exportations, ainsi que la réduction des investissements étrangers directs et des investissements nationaux ont porté atteinte au marché du travail en 2009 (avec un taux de chômage global de 16,6 % – 15,3 % chez les hommes et 18,4 % chez les femmes).

3. Les cadres politique et juridique de l'égalité entre les sexes ont été mis en place, et, dans ce domaine de la parité, les indicateurs révèlent une légère amélioration de la situation. Cependant, la participation des femmes aux décisions politiques reste faible à tous les niveaux, et en particulier au niveau subnational.

4. D'autre part, la Serbie élabore actuellement le cadre politique et juridique de la réforme du secteur public, aux niveaux national et subnational. Les contrôles financiers, la transparence des passations de marchés publics, les institutions de lutte contre la corruption et le contrôle parlementaire sont également renforcés; toutefois, la gestion des finances est globalement défectueuse – d'après les conclusions d'organismes multilatéraux et du PNUD.

5. Des lois sur l'énergie et l'environnement ont été adoptées, et, désormais, la Serbie est en conformité avec les normes de l'Union européenne dans ces domaines. Cependant, le pays doit encore relever un certain nombre de défis : la promotion d'une utilisation efficace de l'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'atténuation des effets du changement climatique constaté au niveau mondial, ainsi qu'une meilleure protection et une meilleure gestion des écosystèmes et de la biodiversité.

II. Coopération antérieure et enseignements

6. Au cours de la période ayant précédé l'élaboration d'une stratégie, le bureau du PNUD en Serbie s'est concentré sur trois domaines programmatiques : a) la réforme des administrations publiques; b) l'état de droit et l'accès à la justice; c) le développement durable. D'une manière générale, le développement des capacités a été l'une des composantes de cette approche stratégique et programmatique.

La réforme des administrations publiques (OMD 1, 3, 8)

7. Le PNUD a soutenu l'Assemblée nationale de Serbie en ce qui concerne l'élaboration de la Loi sur le Parlement et le nouveau Règlement intérieur – deux processus qui ont permis de développer l'accès de la population à la définition des politiques, et contribué ainsi à renforcer la transparence et la responsabilité. Le PNUD a également soutenu le ministère de la Fonction publique et des Pouvoirs locaux en matière d'adoption et de mise en œuvre de la stratégie de réforme des administrations publiques, ainsi que des Lois sur les Administrations et la Fonction publiques. Le PNUD a contribué à développer les capacités en matière d'institutions indépendantes – y compris l'Agence de lutte contre la corruption et le Bureau des Marchés publics : cela contribuera à la réforme des administrations publiques, par un renforcement de la gouvernance et une amélioration de l'ensemble des systèmes, pratiques et contrôles.

8. La réforme des administrations publiques se traduit notamment par une amélioration de la gouvernance et de la responsabilité, mais également par une amélioration des capacités à formuler et mettre en œuvre les politiques. À cet effet, le ministère des Finances et celui de la Fonction publique et des Pouvoirs locaux – entre autres instances – ont été dotés de ressources. Cependant, ces deux ministères, ainsi que d'autres ministères et agences publiques, ne disposent pas encore des moyens qui leur permettraient d'appliquer intégralement les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement – si l'on en croit un certain nombre d'observateurs bilatéraux et multilatéraux.

9. La réforme des administrations publiques locales a aidé les municipalités à renforcer leur offre de services – notamment par la création de Centres d'aide au citoyen dans les régions Sud et Sud-Ouest du pays. D'une manière générale, on considère que ces centres ont permis de renforcer les prestations de services, et de promouvoir l'accès de la population et l'insertion sociale. Une vigilance accrue en matière de suivi et d'évaluation renforcerait encore ce processus.

État de droit et accès à la justice (OMD 1, 3, 8)

10. Le PNUD a soutenu le ministère de la Justice en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de stratégie et d'un projet de loi sur une aide juridictionnelle gratuite : on a pu ainsi mettre en place un cadre national dans ce domaine. La contribution du PNUD à la réforme de la justice est très largement reconnue, après la création du « Centre de formation judiciaire ». Ce dernier propose une éducation en matière juridique, en conformité avec les normes de l'Union européenne.

11. Le PNUD a également contribué à l'élaboration puis à la mise en œuvre de la Loi relative à l'interdiction des discriminations – élément qui va dans le sens de l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Avec le concours de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le PNUD a entrepris des campagnes de sensibilisation en vue de promouvoir la tolérance, et d'intégrer ainsi les minorités ethniques et autres. Grâce à son « Programme régional de justice transitoire », le PNUD a facilité le transfert en Serbie du premier dossier de crimes de guerre depuis le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et contribué à la création du « Bureau du Procureur des crimes de guerre », qui permet à la Serbie de statuer sur ce type d'affaires.

Développement durable (OMD 1, 3, 7, 8)

12. Le PNUD a également contribué à l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement durable, par un processus participatif qui engage la société civile. Cette stratégie porte création d'une fondation en faveur d'un développement viable pour l'environnement et permettant l'intégration sociale. Le PNUD aide à la mise en œuvre de cette stratégie par le biais de programmes à visée locale : ces programmes concernent les régions Sud et Sud-Ouest du pays, et devraient permettre de réduire les écarts socioéconomiques entre zones rurales et zones urbaines, par la création d'emplois. Ce processus de développement local permet également de progresser en matière de participation aux décisions et de prestation de services. Le Fonds pour l'innovation sociale a également permis de renforcer l'offre de services, par la création de Centres de protection sociale – lesquels servent désormais de modèle à toutes les communes. Grâce à ce Fonds, des organisations de la société civile fournissent des services sociaux aux Roms et autres minorités : il s'agit notamment d'un accès accru aux services d'état civil, de santé et d'éducation. Le Fonds pour l'innovation sociale a fait des émules : on a créé, sur le même modèle, un Fonds pour l'emploi des jeunes, aujourd'hui financé par l'État (par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'emploi).

13. Grâce au soutien du PNUD en matière de développement des capacités, l'Agence nationale pour l'emploi a pris des mesures de dynamisation du marché du travail. Une mesure prise précédemment avait montré la voie dans ce domaine : il s'agissait du programme baptisé « Retour à l'emploi », qui avait permis à des personnes ayant perdu leur emploi de reprendre une activité professionnelle. D'autre part, le PNUD et un certain nombre de donateurs bilatéraux ont aidé le gouvernement serbe à créer une « Direction de la Parité », chargée de promouvoir l'égalité entre les sexes et de lutter contre la violence à l'égard d'un sexe donné.

Enseignements tirés des expériences antérieures

14. Lors de l'élaboration du précédent programme de pays, en 2003, la Serbie sortait tout juste d'une période de crise et de conflit. Aujourd'hui, c'est un pays à revenus moyens, dans la phase de préadhésion à l'Union européenne; mais, pour autant, les enseignements tirés de la précédente expérience restent pertinents quant à la stratégie quinquennale qui se profile (2011-2015), et cette expérience sera utilisée dans le cadre du nouveau programme. Ces enseignements sont liés à l'action du bureau du PNUD en Serbie et au document d'évaluation officielle du programme de pays. En voici un bref aperçu :

a) Les effets que le précédent programme aurait pu avoir sur le développement du pays sont freinés par la faiblesse des capacités et les risques liés au type de gouvernance et de responsabilité pratiqué;

b) Les pratiques précédentes – à savoir, essentiellement, le soutien à la formulation des politiques et des stratégies et à l'élaboration de projets de loi – doivent évoluer : il faut, à présent, se concentrer de plus en plus sur l'accompagnement de la mise en œuvre du programme;

c) La réforme des administrations publiques reste incomplète du fait de difficultés liées précisément à la nature de la fonction publique et à la gouvernance. Cette réforme restera problématique tant que la Serbie n'aura pas réussi à

professionnaliser complètement la fonction publique et à renforcer les systèmes et contrôles internes;

d) Le processus de développement des capacités doit produire des effets et des résultats quantifiables, rigoureusement identifiables et contrôlables;

e) La programmation doit répondre aux besoins actuels du pays – notamment en matière d'efficacité énergétique, de changement climatique, ainsi que d'utilisation et de gestion des ressources de manière durable;

f) La viabilité des résultats obtenus aux niveaux national et local sera renforcée par les efforts actuels de développement de la capacité à adopter intégralement les principes de la Déclaration de Paris;

Il faut impérativement adopter une stratégie de communication efficace, afin d'orienter, de manière claire et cohérente, la contribution du PNUD dans le sens de la réalisation des objectifs nationaux.

III. Le programme proposé

15. Le descriptif de programme de pays pour la République de Serbie (période 2011-2015) traite des priorités définies dans le Plan national d'intégration et la Stratégie nationale de développement durable, entre autres instruments. Le programme de pays est totalement aligné sur le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (PNUAD) pour 2011-2015, et a été élaboré à la suite de consultations globales avec le pays bénéficiaire et un certain nombre de partenaires extérieurs. Le programme de pays est également conforme au Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, et à la stratégie du PNUD visant à l'égalité entre les sexes; ce nouveau programme de pays s'inspire également des conclusions du processus d'évaluation des résultats en matière de développement (2007), de l'évaluation commune par pays, et du document d'évaluation du programme de pays (2009).

16. Le document exposant le nouveau programme de pays propose un cadre financier concernant la coopération du PNUD en Serbie – y compris le Kosovo. Les activités du PNUD au Kosovo, définies dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, sont conçues conformément au Processus de planification intégrée des missions, en accord avec la décision du 25 juin 2008 du Comité des politiques du Secrétaire général et avec la résolution 1244 (1999).

17. Trois domaines majeurs sont traités sur la base des activités du précédent programme de pays – lequel, prolongé d'un an, se poursuit en 2010 – et du plan d'action du programme de pays. En effet, le PNUD se concentre aujourd'hui sur le développement durable et intégrant; sur les questions de responsabilité et de gouvernance; et, enfin, sur les questions d'énergie et d'environnement. Dans ces trois domaines, on encouragera au développement des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et l'on donnera également la priorité aux questions de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes. Le nouveau programme impliquera l'équipe des Nations Unies opérant dans le pays, mais également des organismes extérieurs; de plus, les principes de responsabilité et de rapports documentés seront renforcés par une identification, un suivi et une évaluation vis-à-vis des OMD et autres objectifs. On trouvera ci-après une analyse des trois domaines majeurs précités.

Renforcement des processus de développement durable et d'insertion sociale

18. Dans ce domaine, les objectifs sont les suivants : promotion d'une croissance économique durable et du principe d'égalité entre les sexes, et soutien à une politique d'emploi visant à l'intégration, ainsi qu'à l'accès aux services sociaux. Les activités favoriseront la disponibilité d'emplois de qualité, et de services destinés aux victimes de l'exclusion sociale et aux personnes les plus vulnérables. On pourra prendre notamment des mesures de dynamisation du marché du travail, permettant d'offrir des emplois dans le cadre d'une économie fondée sur le savoir, ainsi que des mesures d'incitation à l'emploi – visant en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités. D'autre part, on soutiendra la création d'emplois dans le secteur privé – notamment dans les secteurs des services, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière – afin de réduire l'écart des revenus entre les villes et les campagnes, par des initiatives locales visant les régions isolées et défavorisées. Le PNUD soutiendra le développement et la diversification économiques des zones rurales, par l'application du concept « Leader de l'Union européenne » – entre autres initiatives.

19. L'intégration sociale se fera par les éléments du programme destinés à développer l'accès aux services sociaux – notamment la santé, l'éducation et l'aide juridictionnelle. Cet accès sera renforcé grâce à un certain nombre de politiques et procédures, telles que l'amélioration de la situation en matière d'enregistrement des minorités ethniques, ou encore en matière d'aide juridictionnelle gratuite – laquelle permettra de protéger les droits des populations exclues et vulnérables. Le PNUD continuera à soutenir la « Direction de la Parité », ainsi qu'un ensemble d'acteurs gouvernementaux et de la société civile majeurs, en vue d'intégrer la dimension de l'égalité hommes/femmes aux politiques et pratiques publiques.

Renforcement de la bonne gouvernance

20. En l'occurrence, l'objectif sera de renforcer la bonne gouvernance, par une plus grande transparence et une plus grande responsabilité de l'État, du Parlement, de la justice et des institutions indépendantes. Le PNUD contribuera à renforcer le processus de dissuasion et de prévention de la corruption, ainsi que sensibilisation à ce phénomène. Le processus de dissuasion visera des instances publiques telles que le ministère de l'Intérieur, le parquet et la justice dans son ensemble. Les activités de prévention seront essentiellement le fait de l'Agence de lutte contre la corruption et autres institutions opérant dans ce domaine. Dans le cadre de la prévention, il faudra également des contrôles renforcés, un respect accru du principe de transparence des biens et des revenus, et une réduction des risques systémiques, liés à l'incompétence ou à la malhonnêteté. Enfin, l'action de la société civile en matière de défense des principes, de définition des politiques et de contrôle sera renforcée à tous les niveaux.

21. Le PNUD soutiendra toute action visant à améliorer la préparation aux catastrophes et à réduire les risques : cette action se fera auprès du ministère de l'Intérieur et d'autres ministères et organismes également concernés, et en liaison avec les intérêts du secteur privé et des ONG. L'action se concentrera sur la coordination et la coopération intragouvernementales, sur la définition de stratégies, de politiques, de procédures et de systèmes de prévention des risques et de réactivité

aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il s'agira de renforcer les institutions et les capacités – ce qui contribuera directement à la réforme des administrations publiques, et, de ce fait, renforcera la gouvernance du pays. Des partenariats public-privé permettront l'engagement d'ONG locales et internationales dans les processus de réduction des risques et de réactivité.

Mise en place d'un cadre de renforcement de la gestion de l'environnement et d'amélioration de l'efficacité en matière énergétique

22. Les questions d'environnement et d'énergie n'ont été que modestement traitées dans le cadre du précédent programme de pays. Par conséquent, il s'agit d'un secteur fondamental à développer, en réponse aux besoins exprimés par les autorités et à un ensemble d'impératifs. Le PNUD opérera à partir des expériences et expertises régionales, qui, par définition, sont de nature locale. Dans le cadre du programme, il s'agira de contribuer au respect, par l'État serbe, des conventions internationales et des réglementations de l'Union européenne sur le changement climatique, la préservation de l'habitat et de la biodiversité, la protection des eaux nationales et transnationales, ainsi que le développement durable – entres autres éléments. Parmi les interventions prévues, on peut citer la mise en place de mécanismes de protection de l'environnement, d'utilisation et de gestion viables des ressources, et d'atténuation des effets du changement climatique sur les systèmes sociaux, économiques et écologiques. Le PNUD soutiendra les initiatives de promotion de l'efficacité en matière énergétique, par une action sur l'offre et la demande, et appuiera également toute action visant à promouvoir une plus grande diversité des énergies utilisées – notamment en direction des énergies renouvelables et alternatives.

23. Les responsables du programme contribueront également à renforcer la sensibilisation aux questions de gouvernance, de droits et de justice dans le domaine environnemental, afin d'accroître la demande de services environnementaux et de politiques énergétiques favorisant le développement durable.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. Le PNUD collaborera avec d'autres institutions des Nations Unies afin de contribuer à la cohérence du projet, et de mettre en œuvre un ensemble de politiques intégrées et coordonnées. La coordination de l'action des donateurs s'appuiera sur un processus de développement des capacités de la Serbie, dans le sens de l'application de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Les efforts des Nations Unies dans le sens de l'alignement des systèmes nationaux sur le contenu de la Déclaration de Paris seront renforcés par une approche harmonisée des transferts de capitaux – cela devant contribuer à l'appropriation du processus par le pays en question et à l'utilisation des systèmes nationaux en place.

25. Des audits externes et des évaluations de résultats seront menés afin de vérifier le respect du programme et son impact. De solides indicateurs permettront d'établir des données objectivement vérifiables et documentées. Le PNUD fera la promotion active d'une gestion axée sur l'obtention de résultats – et ce, à tous les niveaux du programme. Grâce à l'harmonisation des transferts de capitaux, ainsi qu'à un

ensemble de macro- et micro-évaluations, le PNUD et les autres institutions des Nations Unies concernées veilleront à remédier aux lacunes éventuelles du processus. La mobilisation des ressources visera à diversifier les sources de financement, par des partenariats avec des donateurs multilatéraux et un certain nombre de donateurs bilatéraux émergents, ainsi qu'avec le secteur privé; dans ce contexte, il s'agira également de multiplier les possibilités de partage des coûts avec l'État serbe et d'accès à des fonds regroupant plusieurs donateurs.

26. Aujourd'hui, la Serbie aspire au statut de pays candidat à l'Union européenne, et le calendrier fixant la date de départ des responsables du PNUD et autres institutions des Nations Unies dépendra précisément des progrès de la Serbie dans le sens de l'adhésion à l'UE. Il se peut que la période séparant encore la Serbie de l'entrée dans l'UE soit prolongée, dans la mesure où l'« Acquis communautaire » à intégrer constitue un ensemble de plus en plus contraignant, et étant donné l'expérience récente de la Bulgarie et de la Roumanie, dans ce domaine. Le PNUD et les autres institutions des Nations Unies ont un rôle à jouer et une certaine pertinence en ce qui concerne l'accompagnement de la Serbie dans le sens du respect des normes et d'un ensemble de règles normatives de l'Union européenne – en particulier celles liées aux dispositions des traités et conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme, la corruption et l'environnement. Le PNUD et les autres institutions des Nations Unies doivent également aider la Serbie à promouvoir la coordination régionale concernant les questions transfrontalières, telles que la criminalité organisée, la préservation des écosystèmes, la réduction des risques de catastrophe, entre autres. Une évaluation intermédiaire du descriptif de programme de pays serait très appréciable en vue de définir un calendrier possible pour le départ des responsables du PNUD.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Serbie (2011-2015)*

Priorité/objectif nationaux : Accès amélioré aux services publics

OMD : 1, 2, 3, 6, 8

Résultat visé par le PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) : Renforcement du processus de développement durable et de l'insertion sociale

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	<p>1.1. Renforcement du développement durable et de l'insertion sociale</p> <p>Indicateur : % de baisse de la pauvreté (urbaine/rurale, catégories au niveau national/groupes marginalisés, femmes/hommes; % de hausse de l'IDH (Indice de développement humain)</p> <p>Référence : Au niveau national, le taux de pauvreté a été réduit de moitié entre 2002 et 2007 (passant de 14 % à 6,6 %). Le taux de pauvreté reste deux fois plus important en zone rurale (en 2008, il se situait à 9,8 % en zone rurale, contre 4,3 % en zone urbaine). Taux de pauvreté national : 9,2 % en 2009 IDH au niveau national : 0,826 en 2009.</p> <p>Objectif : Réduire de moitié le taux de pauvreté (par rapport aux chiffres de 2002) Augmentation de l'IDH : 5 % par an.</p>	<p>1.1.1. Amélioration de la collecte de données concernant les OMD et autres éléments, du suivi, de l'analyse et des rapports; cela devra s'inscrire dans les politiques nationales.</p> <p>1.1.2. Défense et mise en œuvre de politiques d'insertion sociale</p> <p>1.1.3 Amélioration en termes de disponibilité et de qualité des emplois et des services sociaux, qui doivent être accessibles à tous – notamment aux groupes les plus</p>	<p>Indicateur : Nombre de rapports (Rapports sur le développement humain, les OMD et l'insertion sociale) et de documents politiques sur la question de l'insertion sociale.</p> <p>Référence : 2 rapports sur le développement humain, et 2 rapports sur les OMD élaborés lors du précédent programme de pays.</p> <p>Objectif : Au moins un rapport national par an, avec argumentation à l'appui.</p> <p>Indicateur : % de baisse du coefficient de Gini; taux d'écart entre les régions; taux d'écart entre les communes.</p> <p>Référence : Coefficient de Gini pour la Serbie : 0,30 en 2007; taux d'écart entre les régions : 1 :3; taux d'écart entre les communes : 1 :6,9</p> <p>Objectif : Coefficient de Gini inférieur à 0,3; baisse de l'écart entre les régions; baisse de l'écart entre les communes.</p> <p>Indicateur : Montant des fonds publics (en % du PIB) budgétisés pour des mesures de dynamisation du marché du travail.</p> <p>Référence : En 2009, 0,1 % du PIB</p>	<p>Gouvernement serbe, Parlement, Organes de régulation indépendants, Secteur judiciaire, Organisations de la société civile, Partenaires extérieurs.</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 872,67</p> <p>Autres ressources : 13 000</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
		marginalisés et à la population rurale.	consacré à la dynamisation du marché du travail Objectif : À l'horizon 2015, 0,2 % du PIB consacré à la dynamisation du marché du travail		
		1.1.4 Mise en œuvre des cadres et mécanismes institutionnels d'accès à la justice	Indicateur : Indicateurs mondiaux de gouvernance (IMG) – État de droit Référence : IMG/État de droit : 0,46 en 2009 Objectif : À définir (en principe, 0,10 en ce qui concerne les IMG/l'État de droit à l'horizon 2015).		

* Le cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD au Kosovo sera présenté ultérieurement au Conseil d'administration, en tant que partie intégrante du programme de pays actuel – dans un délai ne dépassant pas six semaines après la clôture de la session annuelle du Conseil d'administration.

Priorité/objectif nationaux : Soutien à l'instauration de l'État de droit, démocratisation de la société et développement économique durable par la mise en œuvre de la réforme des administrations publiques

OMD : 1, 3, 8

Résultat visé par le PNUAD : Renforcement de la « bonne gouvernance »

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Gouvernance démocratique	<p>2.1. Renforcement de la bonne gouvernance</p> <p>Indicateur : Indice de «Transparency International» concernant la perception de la corruption (CPI)</p> <p>Confiance de l'opinion dans les organes de régulation législatifs, exécutifs et judiciaires</p> <p>Référence : Pour la Serbie, en 2009, l'indice CPI était de 3,5, et le pays était classé 83^e sur 180.</p> <p>Faible confiance de l'opinion publique vis-à-vis d'institutions nationales telles que le Parlement (8 % d'opinion favorables) et la justice (10 %) – chiffres de 2008.</p> <p>Objectif : L'indice CPI doit atteindre 5; et la population doit reprendre confiance dans les institutions</p>	<p>2.1.1. Soutien à la réforme, à la professionnalisation et à la modernisation du secteur public, à tous les niveaux</p> <p>2.1.2 Renforcement du contrôle parlementaire, organes de régulation indépendants.</p> <p>2.1.3 Renforcement des institutions et mécanismes de lutte contre la corruption</p> <p>2.1.4 Renforcement des capacités du pays à intégrer la parité entre les sexes aux politiques et pratiques publiques</p>	<p>Indicateurs : Indicateur de l'efficacité du gouvernement (Indicateurs mondiaux de gouvernance –IMG, Banque mondiale)</p> <p>Référence : En2008, l'indicateur de l'efficacité du gouvernement était de 0,2822</p> <p>Objectif : Indicateur de 0,5 à l'horizon 2015.</p> <p>Indicateurs : IMG : i) Expression et responsabilité; ii) Qualités de régulation</p> <p>Référence : en 2008, 0,19 pour l'expression et la responsabilité; et – 0,20 pour les qualités de régulation</p> <p>Objectif : À définir pour 2015.</p> <p>Indicateur : Contrôle de la corruption, IMG</p> <p>Référence : 0,157 en 2008</p> <p>Objectif : Au-dessus de 0 à l'horizon 2015.</p> <p>Indicateur : Indicateurs liés à l'OMD 3</p> <p>Référence : Taux d'emploi des femmes : 43,3 %; taux d'emploi des hommes : 58,7 %; pourcentage de femmes au sein du gouvernement central : 18 %; pourcentage de</p>	<p>Gouvernement serbe, Parlement, Organes de régulation indépendants, Secteur judiciaire, Organisations de la société civile, Partenaires extérieurs.</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 872,67</p> <p>Autres ressources : 12 000</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, références et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)
			<p>parlementaires femmes : 22 % ; pourcentage de femmes dans les conseils municipaux : 21 %</p> <p>Objectif : D'ici à 2015, réduction de moitié des inégalités entre les hommes et les femmes; augmentation du pourcentage de femmes à tous les niveaux décisionnaires, pour atteindre au moins 30 %; mise en place d'un système de protection des femmes victimes de violences et d'un système de prévention dans ce domaine</p>		
		2.1.5 Développement du rôle de la société civile dans le sens d'une gouvernance responsable et transparente	<p>Indicateur : Indice relatif à la société civile – concernant cinq dimensions de l'engagement de la société civile</p> <p>Référence : Influence sur les politiques publiques : 1; Responsabilité des organismes publics et privés : 1,5; réponse aux intérêts sociaux : 1,5; responsabilisation des citoyens : 1,7; réponse aux besoins de la société : 1,7</p> <p>Objectif : Accentuer la dimension d'impact sur la société.</p>		
		2.1.6 Améliorer les capacités de préparation aux catastrophes, réduction des risques, et cadre de gestion	<p>Indicateur : Renforcement des capacités de préparation aux catastrophes et des mécanismes de réponse à ce type de situation</p> <p>Référence : Manque de coordination et d'intégration effectives des mécanismes de réponse aux catastrophes</p> <p>Objectif : Gestion efficace et totalement opérationnelle des catastrophes</p>		

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
			<p>Indicateur : Amélioration de la résilience à tous les niveaux (oui/non)</p> <p>Référence : Absence totale de programme national de réduction des possibilités de catastrophe</p> <p>Objectif : Programme national totalement opérationnel et intégré de réduction des risques de catastrophe</p>		

Priorité/objectif nationaux : Mise en œuvre des priorités liées au partenariat avec l'Union européenne; Stratégie de réduction de la pauvreté; Stratégie nationale de développement durable

OMD : 1, 2, 7, 8

Résultat visé par le PNUAD : Renforcement du développement durable et de l'insertion sociale

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
Environnement et développement durable	<p>3.1 Cadre permettant de renforcer la gestion de l'environnement et l'efficacité en matière énergétique</p> <p>Indicateurs : Part du budget consacrée à l'environnement; Part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergies primaires (TPES), et taux d'intensité énergétique de l'économie (par Tonne d'équivalent pétrole (ToE – Tonne of Oil Equivalent)/PIB PPP (Partenariats public-privé) en dollars)</p> <p>Référence : En 2006, la part des énergies renouvelables dans le TPES était de 6 %.</p> <p>En 2005, l'intensité énergétique de l'économie par rapport au TPES/PIB PPP en dollars était de 0,58 ToE/pour 1000 dollars; et, en 2006, le chiffre était de 0,39 ToE/pour 1000 dollars</p> <p>Intensité énergétique de l'économie (ToE/PIB PPP en dollars) YGF</p> <p>Objectif : Accroissement du soutien budgétaire à la gestion de l'environnement – à préciser;</p>	<p>3.1.1. Gestion et financement améliorés des ressources environnementales et naturelles</p> <p>3.1.2 Amélioration des performances du secteur énergétique, par des mécanismes de marché renforcés, et des initiatives concernant les énergies renouvelables et la demande</p>	<p>Indicateur : Contributions annuelles de l'Ecofonds; pourcentage de zones de ressources naturelles protégées par rapport à la superficie totale du territoire serbe; pourcentage de zones forestières par rapport à la superficie totale de la Serbie.</p> <p>Référence : Contribution totale de l'Ecofonds pour 2008 : 614 174 027 RSD (dinar serbe), dont 80 % effectivement utilisés; Zones forestières pour 2008 : 29,1; Zones de ressources naturelles protégées pour 2008 : 6,19 %</p> <p>Objectif : Augmentation de l'ensemble de ces chiffres.</p> <p>Indicateurs : 1. Pourcentage d'énergie issue de sources renouvelables, par rapport à la consommation totale d'énergies primaires</p> <p>2. Part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité (en %)</p> <p>Référence : 1. en 2008, 5,86 (Agence serbe de protection environnementale/Ministère des Mines et de l'Énergie); 2. en 2007, 37,9.</p> <p>Objectif : Augmentation du pourcentage d'énergie tirée de sources renouvelables, par rapport à la consommation totale d'énergie primaire</p>	<p>Gouvernement et Parlement serbes, Organes de régulation indépendants, Secteur judiciaire, Organisations de la société civile, Partenaires extérieurs</p>	<p>Ressources ordinaires : 2872,67</p> <p>Autres ressources : 4000</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, références et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars)</i>
	<p>Accroissement de la part des énergies renouvelables dans le TPES – à préciser;</p> <p>Réduction de l'intensité énergétique de l'économie (ToE/PIB PPP en dollars) – à préciser.</p>	<p>3.1.3 Réponse nationale améliorée en vue de s'adapter au changement climatique mondial, de l'atténuer, et d'adhérer aux conventions internationales pertinentes</p> <p>3.1.4 Sensibilisation aux questions de gouvernance environnementale; amélioration en matière de droits et de justice dans ce domaine</p>	<p>Indicateurs : 1. Emissions de dioxyde de carbone par habitant (tonnes de CO₂/par habitant); 2. Consommation de chlorofluorocarbone (potentiel d'épuisement de la couche d'ozone, en tonnes)</p> <p>Référence : 1. En 2006, 7,18; 2. en 2008, 77,5</p> <p>Objectif : Participation de la Serbie à l'accord post-Kyoto – y compris le respect des engagements fixés.</p> <p>Indicateurs : 1. Pourcentage de foyers ayant accès au système public de fourniture d'eau; 2. Pourcentage de foyers ayant accès au système public d'égouts; 3. Pourcentage de foyers bénéficiant de la collecte des déchets organisée par la municipalité; 4. Application de la Convention d'Aarhus.</p> <p>Référence : 1. En 2008, accès à l'eau : 78,31; 2. Accès au système public d'égouts : 35,03; Collecte des déchets organisée : 60 %; 4 : 0</p> <p>Objectif : Augmentation de tous ces pourcentages; progrès dans la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus.</p>		